

évidemment dans le fait que les négociations ont été menées à bonne fin, que les forces restrictives et protectionnistes ont été contenues et qu'on a réussi à éviter l'effondrement du système commercial international. Ces réalisations vont encore bien au-delà de ces limites, car des progrès réels ont également été enregistrés quant à la plus grande libération des obstacles tant tarifaires que non tarifaires et, dans un certain nombre de secteurs importants, on a innové et on a franchi les premières étapes avec succès.

Somme toute, cependant, la question qui se pose n'est pas un débat superficiel entre les tenants du protectionnisme et ceux de la libération des échanges. Il s'agit plutôt de savoir comment le Canada saura faire face aux défis des années 80. Nous devons envisager la perspective d'un climat international fortement concurrentiel. Il ne s'agit pas là d'un résultat des NCM, mais bien plutôt d'un trait caractéristique au climat économique international. Et je demeure persuadé que les résultats des NCM ne peuvent qu'aider le Canada face à ces défis, tant sur le plan du développement d'exportations concurrentielles que sur celui du soutien de la concurrence à l'importation au pays.

Selon moi, on ne saurait juger de la réussite ou de l'échec des NCM en déterminant si le Canada, ou tout autre pays, a réussi ou non à réaliser la totalité des ses objectifs, ni même en se demandant si tous les maux dont souffre la politique commerciale dans le monde - y compris les préférences - pourraient être soulagés d'un seul coup ou si toutes les aspirations des pays en voie de développement ainsi que les problèmes se rattachant à l'ajustement industriel pourraient être réglés. Je crois plutôt qu'il s'agit avant savoir si, à tout prendre et vu la conjoncture économique actuelle, on a atteint un résultat utile - résultat qui préviendrait la régression et qui continuerait à façonner et à orienter le climat commercial international dans des directions constructives, en même temps que propices au commerce et à la prospérité. En se fondant sur de tels critères, et en tenant compte du besoin patent de parvenir à un accord non ambigu quant à la façon d'aborder la concurrence déloyale et préjudiciable, je crois que le Canada et le monde entier pourront raisonnablement être satisfaits de constater que les événements ont abouti de cette façon. Il reste évidemment encore beaucoup à faire, mais il en est toujours ainsi dans ce monde bien imparfait, et à plus forte raison dans un domaine aussi délicat que celui de la politique commerciales.

Au cours des années à venir, il faudra pouvoir compter sur les efforts conjugués des producteurs et des exportateurs, des gouvernements et de ceux qui oeuvrent pour eux dans le domaine